

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES
REGIONALES**

Direction de la modernisation, de la
performance et de l'administration
générale

Affaire suivie par Mme Angélique FELICITE
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

Arrêté

**portant modification de l'arrêté portant composition nominative du Conseil de
Développement du Grand Port Maritime du Havre**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code des ports maritimes ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, modifiée par la loi n°2009-431 du 20 avril 2009, par l'ordonnance n°2010-638 du 10 juin 2010 et par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 modifié pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire,
- Vu le décret n°2008-1037 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime du Havre ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 fixant la circonscription du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre ;
- Vu les arrêtés préfectoraux en date du 31 janvier, du 10 février, du 19 mai 2014 et du 31 décembre 2014 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre ;
- Vu la proposition de désignation du délégué général de l'Union des Ports de France en date du 26 février pour représenter la place portuaire ;
- Vu les délibérations du Conseil Départemental de Seine-Maritime du 24 avril 2015, désignant Mme Florence THIBAUDEAU RAINOT et Mme Christelle MSICA GUEROUT pour représenter le Conseil Départemental de Seine-Maritime au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime du Havre ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1er - Conformément à l'article 1er du décret n°2008-1032 susvisé, chapitre 1, section 3 art R.102-26, la composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre est fixée ainsi qu'il suit :

PREMIER COLLEGE : REPRESENTANTS DE LA PLACE PORTUAIRE : 9 SIEGES

- M. Guillaume BLANCHARD, directeur général SHGT
- M. Louis JONQUIERE, directeur général GMP
- M. Christian de TINGUY, président GEMO et Directeur général de Terminaux de Normandie
- Mme Véronique LEPINE, Directrice des opérations logistiques HAPAG LLOYD France
- M. François FRIBOULET, Directeur Service Client France CMA-CGM
- M. Stephan SNIJDERS, directeur général MSC France
- M. Jean-Louis LE YONDRE, président directeur général TRAMAR
- M. Brice VATINEL, président directeur général Vatinel et Cie
- M. Pascal OLIER, président de la station du pilotage Le Havre - Fécamp

DEUXIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXERCANT LEURS ACTIVITES SUR LE PORT : 3 SIEGES

- M. Johann FORTIER, secrétaire général CGT des ouvriers dockers du Port du Havre
- M. Jérémie JULIEN, secrétaire général adjoint CGT des ouvriers dockers du Port du Havre
- M. Laurent DELAPORTE, secrétaire général du syndicat général des personnels du GPMH et des personnels administratifs et de maintenance du port du Havre

TROISIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS SITUES DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT : 9 SIEGES

- Mme Valérie GIBERT-THIEULENT, Conseil régional de Haute-Normandie
- M. François AUBER, Conseil régional de Haute-Normandie
- Mme Christelle MSICA GUEROUT, Conseil départemental de Seine-Maritime
- Mme Florence THIBAudeau RAINOT, Conseil départemental de Seine-Maritime
- M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Communauté de l'Agglomération Havraise
- M. Jean-Paul LECOQ, Communauté de l'Agglomération Havraise
- M. Jacques DELLERIE, Communauté de communes Caux Estuaire
- M. Bernard HOUSSAYE, Communauté de communes de Criquetot l'Esneval
- M. Jean-Baptiste GASTINNE, Conseil municipal de la ville du Havre

QUATRIEME COLLEGE : PERSONNALITES QUALIFIEES INTERESSEES AU DEVELOPPEMENT DU PORT : 9 SIEGES

- M. Claude BLOT, représentant HNNE et Estuaire Sud
- M. Bruno LECOQUIERRE, Maison de l'Estuaire
- Mme Sylvie BARBIER, Écologie pour Le Havre
- M. Marc PAPINUTTI, directeur général VNF
- M. Olivier LELOUP, président Groupement Routier des Activités Portuaires
- M. Pascal GIRARDET, président directeur général SOGESTRAN
- M. Gérard ROUSSEL, directeur général Raffinerie TOTAL
- M. Alain VERNA, président Logistique Seine-Normandie
- M. Olivier CLAVAUD, directeur industriel et logistique Chevron Oronite

Article 2 - La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur général du Grand Port Maritime du Havre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **13 AOUT 2015**



Pierre-Henry MACCIONI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.